

Programme
« Citoyens, Égalité, Droits & Valeurs »
2021 – 2027

Fiche technique
Volet 3 – Engagement et participation des citoyens

Sommaire

Introduction.....	P.2
Objectifs généraux.....	P.2
Budget du volet	P.2
Action 1 Mémoire Européenne	P.3
Priorité n°1 : Transition démocratique, (re)construction et renforcement d'une société fondée sur l'état de droit, la démocratie et les droits fondamentaux	P.3
Priorité n°2 : Renforcement de la mémoire de l'Holocauste, du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité afin de consolider la démocratie dans l'Union	P.3
Action 2 Participation citoyenne et engagement	P.4
Priorité n°1 : Promouvoir la participation démocratique en débattant de l'avenir de l'Europe.....	P.5
Priorité n°2 : Engager les citoyens et les communautés dans les discussions et les actions liées à notre climat et à notre environnement.	P.5
Priorité n°3 : Engager les citoyens et les communautés dans les discussions et les actions liées à notre climat et à notre environnement.	P.6
Priorité n°4 : Lutter contre la désinformation et les autres formes d'ingérence dans le débat démocratique et promouvoir l'éducation aux médias.....	P.6



Action 3 I Jumelages et réseaux de villes	P.7
Priorité n°1 : Jumelages de villes	P.8
Priorité n°2 : Réseaux de villes.....	P.9

Introduction

Ce volet vise à promouvoir l'engagement et la participation des citoyens à la vie démocratique de l'Union et les échanges entre les citoyens des différents États membres et sensibiliser à l'histoire européenne commune. Il s'agit de promouvoir les échanges entre les citoyens de différents pays, notamment par le biais des jumelages et des réseaux de villes, afin de leur permettre de faire l'expérience concrète de la richesse et de la diversité de l'héritage commun de l'Union, et de leur faire prendre conscience qu'ils constituent le fondement d'un avenir commun.



Objectifs généraux :

- Aider les citoyens à faire entendre leur voix
- Renforcer l'inclusion et la participation démocratique



Budget volet :

Volet Engagement et participation des citoyens	2023 (€)	2024 (€)
	25 720 000	48 788 605
Mémoire européenne	10 200 000	12 000 000 (ind)
Participation citoyenne	5 000 000 (ind)	20 000 000 (ind)
Jumelages et réseaux de villes	10 000 000 (ind)	10 000 000 (ind)



Action 1 | Mémoire Européenne

Objectifs spécifiques :

- **Soutenir des projets** visant à commémorer des moments déterminants de l'histoire de l'Europe moderne et les projets visant à sensibiliser les citoyens européens à leur histoire.
- **Améliorer la compréhension des citoyens** de l'UE, de ses origines, de sa finalité, de sa diversité et de ses réalisations et de l'importance de la compréhension mutuelle et de la tolérance.

Public visé :

- Autorités publiques locales/régionales ou organisations à but non lucratif, y compris les organisations de la société civile, les associations d'anciens combattants, les organisations culturelles, de jeunesse, d'éducation et de recherche.



APPEL À PROJETS POUR L'ACTION 1 :



Priorités n°1 : Transition démocratique, (re)construction et renforcement d'une société fondée sur l'état de droit, la démocratie et les droits fondamentaux

- **Se concentrer sur la transition d'un régime autoritaire et totalitaire vers la démocratie** dans des pays européens sur leurs similitudes et leurs différences et sur les leçons retenues pour l'avenir quant à la manière de défendre et de soutenir les valeurs de l'UE telles que la démocratie, l'Etat de droit et les droits fondamentaux.
- **Explorer les moyens de la justice historique, que ce soit par le biais de procès, de restitutions ou d'amnisties.**



Priorités n°2 : Renforcement de la mémoire de l'Holocauste, du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité afin de consolider la démocratie dans l'Union

Les projets relevant de cette priorité doivent :

- **Se concentrer sur des crimes spécifiques** tels que l'Holocauste, les crimes totalitaires ou d'autres crimes du XX siècle comme les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.
- **Se concentrer sur la lutte contre la déformation, la banalisation et le déni de l'Holocauste**, ainsi que sur la numérisation du matériel historique et des témoignages à des fins d'éducation et de formation.

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>



- Analyser et **mettre en lumière la résistance et/ ou l'opposition organisée** à un régime totalitaire



Priorité n°3 : Migration, décolonisation et sociétés européennes multiculturelles

- **Explorer l'héritage du colonialisme**, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, et son impact sur les sociétés européennes.
- **Traiter des expériences communes de migration** qui peuvent être liées à une multitude d'événements tels que les guerres, les moments de transition, la colonisation et la décolonisation, les impacts économiques, les persécutions ou autres.



Priorité n°4 : L'intégration européenne et ses réalisations déterminantes

- Explorer et promouvoir auprès de toutes les générations, **l'histoire de l'intégration européenne et la manière dont ces changements ont concrètement affecté la vie quotidienne des Européens.**
- **Se concentrer sur des droits spécifiques accordés dans l'Union européenne** tels que la liberté de circulation, sur des réalisations spécifiques telles qu'une monnaie commune, ou sur des moments déterminants tels que l'adhésion de pays.

Activités attendues :

Les activités doivent concerner **les moments et les développements décisifs de l'histoire européenne récente.**

Les projets doivent :

- **Inclure différents types d'organisations** (autorités locales, organisations de la société civile, instituts de recherche et d'archivage, organisations culturelles...).
- **Développer différents types d'activités** (activités de formation, publications, outils en ligne, éducation non formelle, débats publics, expositions...).
- **Impliquer des personnes issues de différents groupes cibles.**
- **Avoir une dimension européenne** et, de préférence, être mis en œuvre à un niveau transnational.

Critères d'éligibilité

- Être une organisation de la société civile
- Être indépendante et à but non lucratif
- Être établi dans un État membre de l'Union européenne.
- Impliquer 2 organisations
- Projet national ou transnational

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>



- Financement forfaitaire de minimum 50 000€ - *pas de montant maximum*

Action 2 | Participation citoyenne et engagement

Objectifs spécifiques :

- **Promouvoir la participation, la contribution** des citoyens et des associations représentatives à la vie démocratique et civique de l'Union
- **Faire connaître et échanger publiquement** les opinions concernant les domaines d'action de l'UE

Public visé :

- Les organisations à but non lucratif, y compris les organisations de la société civile, les établissements d'enseignement, de culture ou de recherche
- Les partenaires peuvent également être des autorités publiques locales/régionales.



APPEL À PROJETS POUR L'ACTION 2 :



Priorité n°1 : Promouvoir la participation démocratique en débattant de l'avenir de l'Europe

Les projets doivent promouvoir un plus grand sentiment d'appartenance à l'UE et aux valeurs européennes :

- **Montrer aux citoyens participants comment faire entendre leur voix** auprès des autorités politiques et décideurs concernés
- **Aborder la question de comment atteindre les électeurs et soutenir leur participation aux élections** notamment favoriser l'accessibilité pour les personnes handicapées et les groupes sous-représentés.
- Soutenir l'engagement des citoyens en faveur d'élections libres et d'un débat démocratique équitable, sensibiliser et soutenir le plan d'action européen pour la démocratie
- Développer des approches et des outils démocratiques innovants pour aider les citoyens à faire entendre leur voix et à échanger publiquement leurs points de vue sur tous les domaines d'action de l'UE.



◇ Priorité n°2 : Engager les citoyens et les communautés dans les discussions et les actions liées à notre climat et à notre environnement

Les projets relevant de cette priorité doivent :

- Stimuler l'**engagement des citoyens et des communautés** dans les discussions et les actions liées à notre climat et à notre environnement.
- **Promouvoir les dialogues qui rassemblent les citoyens dans toute leur diversité** pour discuter des questions climatiques et écologiques et proposer des solutions aux décideurs.

◇ Priorité n°3 : Engager les citoyens et les communautés dans des discussions et des actions liées à la solidarité

Les projets relevant de cette priorité doivent :

- Donner aux citoyens l'occasion de **discuter du thème de la solidarité en réponse aux défis sociétaux** et d'explorer les mécanismes de solidarité existants dans l'UE.
- **Réfléchir aux domaines politiques dans lesquels de tels mécanismes communs pourraient être utiles et développés** tout en considérant d'autres canaux possibles de solidarité européenne.
- **Promouvoir le travail de solidarité réalisé par le secteur de la société civile en impliquant directement les citoyens dans la réflexion** et les activités relatives aux défis sociétaux actuels et encourager l'échange de meilleures pratiques.

◇ Priorité n°4 : Lutter contre la désinformation et les autres formes d'ingérence dans le débat démocratique et promouvoir l'éducation aux médias

Les projets relevant de cette priorité doivent :

- **S'attaquer à la désinformation** et à d'autres formes d'ingérence dans le débat démocratique, en donnant aux citoyens les moyens de prendre des décisions éclairées en les aidant à identifier la désinformation et en promouvant l'éducation aux médias.
- **Lutter contre les fakes news, les discours haineux et les discours populistes** dans les médias, y compris les médias sociaux. Les projets comprennent des activités dédiées aux jeunes (électeurs actuels et futurs).

Activités attendues :

Les projets doivent inclure des événements tels que des débats, des conférences, des séminaires, des campagnes, des ateliers et des activités.

- **Promotion de l'engagement sociétal** sur les thèmes en rapport avec les priorités de l'appel et en établissant un lien avec l'agenda politique européen et le processus d'élaboration des politiques.

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>



- **Recueil des opinions des individus** (y compris par l'utilisation des réseaux sociaux, des webinaires, etc.) et éducation aux médias.
- **Promotion des échanges** entre les citoyens de l'UE sur des sujets liés à l'UE.


Les projets concernés doivent :

- **Rassembler un éventail diversifié de personnes issues d'horizons différents** dans le cadre d'activités directement liées aux politiques de l'UE.
- **Donner l'opportunité aux citoyens de participer** activement au processus d'élaboration des politiques de l'UE.

Critères d'éligibilité

- Être une organisation de la société civile
- Être indépendante et à but non lucratif
- Être établi dans un État membre de l'Union européenne.
- Les organisations doivent venir d'au moins 3 pays éligibles différents
- Financement forfaitaire

Action 3 | Jumelage et réseau de ville

 Objectifs spécifiques :

- **Promouvoir les échanges entre les citoyens de différents pays**, notamment par le biais de jumelages de villes et de réseaux de villes.
- **Permettre l'acquisition d'une expérience** pratique de la richesse et de la diversité du patrimoine commun de l'Union.
- **Déclencher une prise de conscience** de la base que constituent la richesse et la diversité pour un avenir commun.



**APPEL À PROJETS POUR L'ACTION 1 :****Priorités n°1 : Jumelages de villes**

- Favoriser la solidarité transfrontalière en favorisant la compréhension mutuelle et en créant des forums où des solutions communes peuvent être discutées de manière constructive
- Renforcer le processus d'intégration européenne fondé sur la solidarité et les valeurs de l'UE
- Donner au citoyens la possibilité d'exprimer le type d'Europe qu'ils souhaitent
- Faire bénéficier du projet non seulement les participants directs mais aussi les citoyens des villes participantes

Les débats devront :

- Se fonder sur les réalisations spécifiques de l'UE et sur les leçons tirées de l'histoire.
- Se fonder sur les tendances actuelles.
- Permettre aux participants de remettre en question l'euroscepticisme et de suggérer des solutions possibles.
- Permettre de réfléchir à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la vie et le fonctionnement des communautés locales

Activités attendues :

- Soutenir des projets qui **rassemblent un large éventail de personnes** issues de villes jumelées autour de thèmes liés aux objectifs du programme.
- **Mobiliser** les membres du public aux niveaux local et européen pour débattre de questions spécifiques de l'agenda politique européen.
- **Promouvoir la compréhension mutuelle**, l'inclusion et la diversité culturelle.
- **Développer des opportunités** d'engagement civique au niveau de l'UE.

Critères d'éligibilité***Pour la priorité n°1 - Jumelages de villes :***

- Être des entités publiques, à but non lucratif, ville, municipalité ou collectivités locale
- Être établies dans un État membre de l'Union européenne
- Implique des municipalités de 2 pays éligibles

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>





Priorités n°2 : Réseaux de villes

- Promouvoir la sensibilisation et l'acquisition de connaissances sur le rôle des minorités
- Identifier les moyens de renforcer davantage la dimension européenne et la légitimité démocratique du processus décisionnel de l'UE et favoriser une gouvernance démocratique libre
- Rassembler les citoyens pour discuter des actions relatives au climat et à l'environnement
- Réfléchir de manière générale et pas exclusivement sur l'impact de la pandémie de Covid -19 sur la vie des communautés locales

Activités attendues :

- Les municipalités ou régions et les associations travaillant ensemble dans une perspective à long terme sont invitées à développer des réseaux de villes afin de **rendre leur coopération plus durable et d'échanger des bonnes pratiques.**
- Intégrer une **série d'activités** autour de sujets d'intérêt commun.
- **Impliquer des membres de la communauté actifs** dans le domaine concerné.

Critères d'éligibilité

Pour la priorité n°2 – Réseaux de villes :

- Être des entités publiques, à but non lucratif, ville, municipalité ou collectivités locale
- Implique des municipalités d'au moins 4 pays éligibles, dont au moins 3 de l'UE
- Les activités du projet doivent avoir lieu dans au moins 2 pays
- La durée du projet est entre 12 et 24 mois
- Il n'y a pas de montant maximum



cidem.org

Contact : Christine Maretheu | Cidem - Point de contact CERV » ; 167 Bd de la Villette, 75010 Paris | Tel : (+33) 01.80.05.27.41 | E-Mail : maretheu@cidem.org

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site internet : <https://cervfr.org/>



